



Communiqué intersyndical de boycott du CDEN du 22 février 2022.

Madame la Préfète,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Madame l'IEN Adjointe à l'Inspecteur d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Les organisations syndicales FSU 80, UNSA-Education 80, FNEC FP FO 80, Sgen CFDT 80 et SNALC 80, siégeant au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, ont décidé de boycotter la séance de ce mardi 22 février 2022.

En effet, les Organisations Syndicales dénoncent :

- la dotation indigente de postes pour notre département, dont 1 poste et demi pour le premier degré, et les 18 suppressions d'ETP au niveau académique dans le second degré alors que les effectifs sont en hausse ;
- les propositions inacceptables de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dont celle de 41 fermetures de classes dans le premier degré, mesures annoncées en pleine tempête sanitaire, et qui sont la marque d'un mépris pour les équipes engagées au quotidien dans l'exercice compliqué de leurs missions de service public d'enseignement ;
- l'envoi des documents pendant les vacances scolaires qui empêchent les organisations syndicales de préparer correctement cette instance en contactant les écoles et établissements qui, de facto, sont fermés.

Elles réclament la création d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2022 permettant de recruter des emplois statutaires de personnels dans les écoles et établissements du second degré.

Les Organisations Syndicales siégeront donc au CDEN lors de la séance de repli du jeudi 3 mars et appellent les écoles et établissements du second degré à poursuivre et amplifier d'ici là leurs actions de défense du service public d'Education nationale.